

**Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la commission chargée d'étudier le préavis No 40 du 27 novembre 2007 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 320'000.- pour des travaux de réparation et d'amélioration de la STEP (station d'épuration), suite aux inondations de l'été dernier.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 7 janvier 2008 à 18h30 dans les locaux de la STEP. Elle était composée de Mesdames Joëlle Monnin, Nora Lechmann, Maryse Schneider remplaçant Jérôme Wulliamoz, de Messieurs Daniel Bercher, Roland Büttiker, Nunzio Indulsi, Jacques Fivaz, Olivier Maibach et de la soussignée, Hélène Grand, désignée comme rapportrice. Etaient également présents Monsieur Marc-André Burkhard, municipal, Monsieur Sandro Rosselet, chef de service STE et Monsieur Marcel Pürro, chef de la STEP. Ils nous ont apporté toutes les informations nécessaires à notre prise de décision et nous les en remercions.

Au début de la séance, la commission a eu le plaisir de visionner un film, d'une douzaine de minutes, relatant l'histoire de l'épuration des eaux dans notre ville, depuis l'étude de ses égouts en 1891, en passant par l'inauguration de la première station d'épuration en 1958, pour en arriver à la situation actuelle. Aujourd'hui la STEP répond aux besoins de 30'000 personnes domiciliés dans cinq communes (Chamblon, Montagny, Pomy, Treycovagnes et Yverdon-les-Bains).

Les responsables du service ont fait visiter les lieux sinistrés à votre commission pour lui permettre de prendre la mesure exacte des conditions météorologiques extrêmes et de la malchance « en cascade » qui a provoqué des dégâts importants, en particulier par l'inondation des tableaux électriques. On ignore, actuellement encore, comme dans l'histoire de l'œuf et de la poule, quel événement est à l'origine de l'absence d'alarme ce jour-là. Il est vraisemblable que les alarmes n'ont pas fonctionné parce qu'il n'y avait plus de courant sur le réseau et que le téléphone était hors service. Les précipitations avaient atteint le niveau record de 116 mm entre le 6 et le 9 août 2007 et dans cette même nuit, les STEP de Lyss et de Nyon ont également été inondées.

En ce qui concerne le préavis qui nous est soumis aujourd'hui, la commission a pris acte des travaux effectués dans l'urgence et relatés en détails dans la communication C/18 du 21 novembre 2007. Tous les commissaires ont été convaincus que le Service et ses collaborateurs avaient travaillé de manière efficace et intelligente pour éviter des dégâts plus importants et remettre en fonction l'ensemble de la STEP dans les plus brefs délais.

Certains commissaires se sont demandé si la variante 3, décrite dans le préavis, ne serait pas préférable à la variante 2 choisie par le Service. Dans la discussion il est apparu que le fait d'avoir deux fournisseurs en parallèle est plus profitable par la concurrence que cela exerce et par la sécurité accrue que cela assure, notamment si l'une des deux entreprises venait à disparaître. La variante 3 est aussi beaucoup plus coûteuse. Sachant que d'ici 2017, la commune devra construire une nouvelle station d'épuration, la commission a approuvé le choix de la Municipalité.

En fin de séance, la commission a été informée de la prise de position des assurances (ECA et dégâts d'eau) qui s'engagent à prendre en charge, sur factures, une partie des frais occasionnés par le sinistre et les améliorations sécuritaires apportées.

En conclusion, votre commission à l'unanimité, vous prose d'accepter les articles 1 et 2 tels que proposés par la Municipalité et vous invitent à faire de même.

Yverdon-les-Bains, le 18 janvier 2008, la rapportrice : Hélène Grand